



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 12 AVRIL 2021**

N°2021-17

L'an deux mille vingt-un et le lundi douze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 6/04/2021

Date d’Affichage : 6/04/2021

Présents : Mesdames Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absent(e)s excusé(e)s : Florence GUILLEMOTO donne pouvoir à Nathalie FILLATRE,
Christelle BEGEAULT donne pouvoir à Christelle FROMENTEAU,
Valérie BRISSAUD donne pouvoir à Noëlla ROBIN,
Alexandre FRESNEAU donne son pouvoir à Thierry BAILLOUX,
Francis CHEDOZEAU donne pourvoir à Yoane MARTINIERE,
Loïc CHATILLON donne pouvoir à Tony GRENET.

Secrétaire : Mme Christelle FROMENTEAU

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 9 + 6

Objet de la délibération : **Modification de la délibération 2021-01 ; Demande de la DÉTR et de la subvention ACTIV volet 3 pour la rénovation d'un bâtiment public.**

La commune vient d'acquérir le bâtiment du restaurant « Le Rémilly », dans le cadre de la revitalisation du centre bourg.

Aussi, afin de remettre aux normes le bâtiment et ainsi permettre la mise en route d'une activité de restauration, il convient de réaliser plusieurs travaux :

- isolation du bâtiment : changement des huisseries et isolation des combles,
- mise en sécurité : installation de garde corps sur la terrasse,
- rénovation : ravalement de la façade du bâtiment et rafraîchissement des peintures intérieures.

Le coût financier de ces travaux s'élevant à 35 635,69 € HT, soit 42 762,83 € TTC, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de demander l'aide du Conseil Départemental via la subvention ACTIV, volet 3 ainsi que celle de l'État via la subvention DETR, suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC	
Travaux	35 635,69 €	42 762,83 €	Autofinancement	9 265,28 €	11 118,34 €	26 %
			DETR	10 690,71 €	12 828,85 €	30 %
			ACTIV	15 679,70 €	18 815,64 €	44 %
TOTAL	35 635,69 €	42 762,83 €	TOTAL	35 635,69 €	42 762,83 €	100 %

AR PREFECTURE

086-218601862-20210412-D2021_17-DE
Regu le 13/04/2021

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **DÉCIDE** de solliciter les services de l'État et du Département pour l'attribution de cette dotation.
- **ADOpte** le plan de financement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 12 avril 2021



Le Maire, Géry WIBAUX

Géry Wibaux

AR PREFECTURE

086-218601862-20210412-D2021_17-DE
Regu le 13/04/2021